

## Collecte des déchets

### Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 14, 28 décembre

Conteneur papiers-cartons : lundi 14 décembre

Déchets résiduels (moka) : jeudi 3, 17, 31 décembre

Déchets organiques (vert) : jeudi 3, 10, 17, 24, 31 décembre

### Arquennes, Feluy

PMC : lundi 14, 28 décembre

Conteneur papiers-cartons : lundi 28 décembre

Déchets résiduels (moka) : samedi 5 (et non le 4), 18 décembre

Déchets organiques (vert) : samedi 5, 26 (et non le 4, 25) décembre & vendredi 11, 18 décembre

Attention !!! La collecte des déchets résiduels (sacs Moka) n'a lieu que tous les 15 jours !

En cas de problèmes avec les collectes veuillez contacter Hygea : **065/87 90 90** - [hygea@hygea.be](mailto:hygea@hygea.be)

Des questions concernant la collecte en porte-à-porte et les conteneurs papiers/cartons : **0800/11.799**

### Calendrier HYGEA

Bientôt dans vos boîtes aux lettres, le calendrier Hygea, notre Intercommunale de gestion environnementale, avec toutes les dates de collecte en porte-à-porte pour l'année 2021, des guides du tri, de précieux conseils et quelques règles de sécurité ainsi que des informations sur les recyparc (nouvel horaire, matières acceptées, quotas, etc.).



## SOS papote

La deuxième vague de l'épidémie nous touche à nouveau très durement.

Elle oblige chacun d'entre nous, une nouvelle fois, à redoubler de prudence, à garder ses distances, à rester chez soi et à éviter tout contact amical, convivial pourtant indispensable au « moral » et à l'équilibre psycho-social en général.

Tous ces gestes indispensables pour vaincre ce virus risquent de provoquer encore un peu plus d'isolement et de détresse morale ...

Dans ce contexte, le service du Plan de Cohésion Sociale de l'Administration communale propose le service "SOS papote"

**C'est tout simple et c'est gratuit :**

**Vous connaissez quelqu'un qui a besoin d'un peu de soutien, d'un peu de réconfort en cette période compliquée,** vous pouvez, en toute discrétion, nous transmettre ses coordonnées téléphoniques.

Nous prendrons contact avec cette personne pour un échange téléphonique, convivial et chaleureux.

Si vous aussi, vous souhaitez, discuter de la situation vécue actuellement et de vos éventuelles difficultés à surmonter tout cela ... N'hésitez pas. L'essentiel c'est de rester en contact les uns avec les autres ! Ensemble et connectés on s'en sortira !



**Nos coordonnées :**

Mail: [pcs@seneffe.be](mailto:pcs@seneffe.be)

Téléphone en journée de 8 à 16h30 :

**0478/66.55.35 - 0494/53.24.94**

## Participation citoyenne - Get up Wallonia !

Dans le cadre de son initiative Get up Wallonia, la Wallonie lance une large consultation des citoyens wallons. **Chaque personne est appelée à participer et à formuler ses propres propositions pour ériger la Wallonie de demain.**

Que ce soit pour créer plus d'emplois, stimuler l'activité économique, préserver le climat et protéger l'environnement, ou encore renforcer la solidarité... **Les défis sont nombreux** et toutes les idées sont bonnes pour reconstruire la Wallonie d'après Covid !

**Jusqu'au 21 décembre**, tous les citoyens wallons sont invités à donner leur avis via cette grande consultation citoyenne.

Le processus de consultation permettra de poser, le plus rapidement possible, les jalons du redressement durable de la Wallonie d'après Covid. **Une Wallonie que le Gouvernement souhaite solidaire, entreprenante, citoyenne et assurée à chacune et à chacun un cadre de vie de qualité.** Les résultats de la consultation populaire contribueront à alimenter les travaux du Gouvernement.

### Comment participer ?

Il existe deux possibilités :

- **En ligne :** via la plateforme web [mawallonie.be](http://mawallonie.be)
- **En version papier :** des questionnaires sont mis à votre disposition à l'accueil de l'Administration

communale. De quoi permettre à chacun de s'exprimer sur l'avenir de la Wallonie, et notamment les personnes ne disposant pas d'un accès à internet.

**Plus d'infos :**

Rendez-vous sur [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)

ou sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be) et

[www.mawallonie.be/ma-wallonie](http://www.mawallonie.be/ma-wallonie)



## Offres d'Emploi

**Le CPAS de Seneffe recrute :**

- un ouvrier polyvalent (H/F) pour le service technique CDI – temps plein (36 h) – Niveau E ou D. Clôture des inscriptions le 11 décembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.
- Un agent technique en chef D9 (H/F) – Bâtiments Contrat de remplacement à durée indéterminée – Temps plein – Statut APE. Clôture des inscriptions le 14 décembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.

**Plus d'infos : [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)**

## Collecte de sang

**Le vendredi 18 décembre** de 16h à 18h30 à l'Espace Culturel de la Samme (Seneffe)



## L'usine de recyclage des déchets Van Gansewinkel ne sera pas construite !

Ce 22 octobre 2020, le **Conseil d'État a rejeté le recours** introduit par la société Van Gansewinkel (renommée « Renewi ») dans le cadre du dossier du centre de gestion des déchets sur le site du Gripia à Seneffe. Après une procédure de près de trois ans, le **Conseil d'État a jugé non fondés les moyens utilisés par la société pour contester le refus de permis.**

Pour rappel, c'est en date du 30 octobre 2015 que la société hollandaise Van Gansewinkel avait introduit une demande de permis ayant pour objet l'implantation et l'exploitation d'un centre de valorisation de déchets situé sur le site du Gripia, entre la route du Quai et la route Baccara à Seneffe.

L'Administration de Seneffe avait remis un **avis défavorable** sur le projet. En septembre 2016, les fonctionnaires technique et délégué avaient refusé de délivrer le permis, entre autres, pour « non-conformité de l'activité avec la destination de la zone ».

Suite à cette décision, la société Van Gansewinkel avait décidé en avril 2017 d'introduire un recours auprès du Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire de l'époque, Monsieur Di Antonio.

Son verdict étant sans appel : c'était non. **Suite à ce refus, la société avait décidé alors d'introduire un recours au Conseil d'État.** La commune et le collectif citoyen s'étaient déclarés partie intervenante pour défendre leurs points de vue sur ce projet.

Après trois ans d'attente, **le Conseil d'État a rejeté, ce 22 octobre 2020, le recours** et a jugé non fondés les moyens utilisés par la société pour contester le refus de permis.

La Commune se dit satisfaite d'avoir été entendue par le Conseil d'Etat dans ce dossier, qui a nécessité une mobilisation conséquente et utile de l'Administration. Elle demeurera attentive à son évolution et au développement futur de cette zone.



## Vos commerces de proximité : une nouvelle plateforme pour commander en ligne !

En cette période difficile, l'Administration communale souhaite activement **soutenir ses commerçants et ses restaurateurs**.

A cet effet, la Commune met à leur disposition une **plateforme de vente en ligne « click and collect »** que vous pouvez découvrir dès aujourd'hui !

Simple d'utilisation, cette plateforme vous permet de passer vos commandes et soutenir les commerces de proximité.

1. Rendez-vous sur la plateforme "[www.seneffe.be/commerce](http://www.seneffe.be/commerce)" et découvrez la liste des commerçants et restaurateurs participants.
2. Commandez les produits ou les plats proposés.
3. Retirez en magasin ou faites-vous livrer à domicile.

Nos commerçants **locaux** ont, plus que jamais, besoin de nous !  
**Soyons solidaires et soutenons-les** en effectuant nos achats chez eux.

Retrouvez plus d'infos sur [www.seneffe.be](http://www.seneffe.be)



## Vos fenêtres en fête

Le marché de Noël ainsi que toutes les activités festives et les rassemblements qui font de cette période un moment de joie et de convivialité n'auront pas lieu.

Pour contribuer quand même à l'esprit magique et féérique de cette fin d'année, du 1er au 31 décembre, l'Administration communale invite tous les citoyens à décorer leurs fenêtres, façades ou vitrines pouvant être vues, à partir de la rue.

Décorer son lieu de vie, en faire profiter tous les habitants de son quartier et de son village peut contribuer au bien-être de tous en cette période difficile.

Si vous souhaitez prendre part à ce projet solidaire gratuit, vous êtes invité(e) à prendre une photo de votre décoration et à l'envoyer à l'adresse suivante : [fetes-jumelage@seneffe.be](mailto:fetes-jumelage@seneffe.be).

Toutes les photos ainsi réalisées seront centralisées dans un album qui sera accessible à tous via le facebook de l'Administration communale et dévoileront ainsi une carte postale originale de l'entité.



## Marché de Noël virtuel

Parce que 2020 est une année spéciale, son traditionnel Marché de Noël le sera aussi !

Face à la crise, l'Administration communale annule son marché de Noël habituellement organisé sur la Place Penne d'Agenais.

Néanmoins pour maintenir cette tradition et assurer le lien entre les commerçants, artisans, associations et les citoyens, un marché de Noël virtuel sera organisé, **le vendredi 11 décembre de 18H00 à 20H00**.

Durant cette période, vous aurez l'opportunité de participer à un vrai moment de convivialité afin d'échanger et de dialoguer avec tous les représentants de ces différents groupes sans oublier de passer vos commandes pour les fêtes de fin d'année via leur boutique en ligne.

Grace à ce nouveau mode de communication vous pourrez aussi donner rendez-vous à vos amis et voisins pour partager ce moment festif et pourquoi pas partager le verre de l'amitié virtuel ?

Dans les prochains jours, l'invitation vous sera communiquée via votre journal local Essor et sur le site internet communal et la page FB.

**Vous êtes commerçant, artisan ou une association seneffoise ? Vous souhaitez présenter vos produits lors de ce marché de Noël virtuel ?**

N'hésitez pas à contacter le service du Commerce au 064/52.17.30 ou par mail à l'adresse : [commerce@seneffe.be](mailto:commerce@seneffe.be)

**Envie d'en savoir Plus ?** N'hésitez pas à contacter le service du Commerce au 064/52.17.30 ou par mail à l'adresse : [commerce@seneffe.be](mailto:commerce@seneffe.be)



## Permanence mensuelle du Collège communal

**Vous souhaitez rencontrer vos élus, directement, sans rendez-vous, et leur soumettre vos questions et vos propositions ?** Votre Bourgmestre, vos Echevins et votre Présidente du CPAS se tiennent à votre disposition pour un échange direct qui n'a qu'un seul objectif : rencontrer vos préoccupations.

**Où ?** Dans la salle des mariages, à l'arrière de la Maison Communale.

**Quand ?** Chaque **premier lundi du mois de 19h à**

**20h.**

Il vous est aussi possible de prendre un rendez-vous de manière individuelle avec le membre du Collège de votre choix.

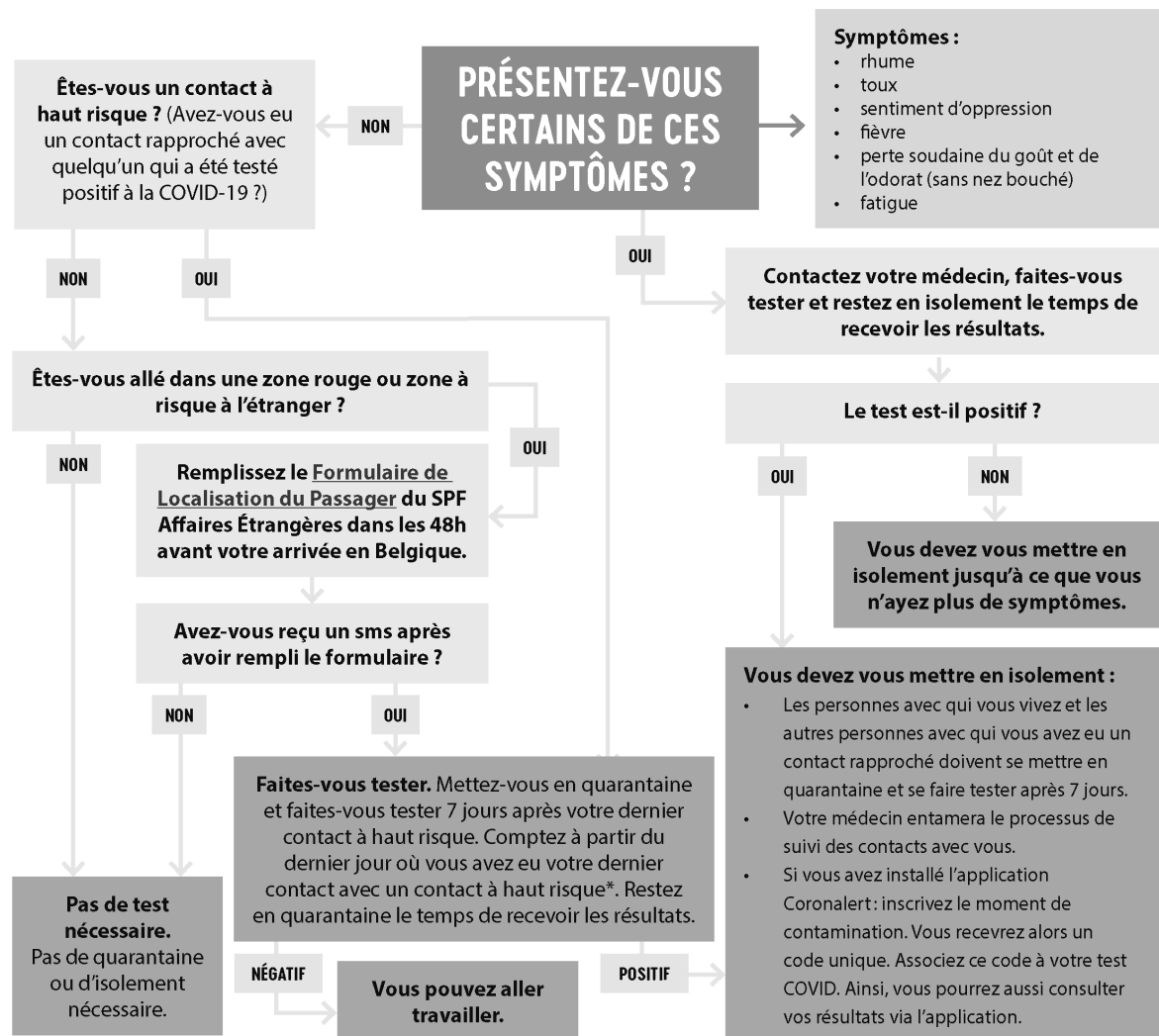
Les coordonnées des membres du Collège sont accessibles via le lien suivant :

[https://www.seneffe.be/theme\\_commune/vie-politique/college-echevinal](https://www.seneffe.be/theme_commune/vie-politique/college-echevinal)

En vigueur à partir du 23 novembre 2020

## Quand devez-vous vous faire tester ?

Quand devez-vous vous mettre en quarantaine ou en isolement ?



## Quelle est la différence entre la quarantaine et l'isolement ?

### Quarantaine

Si quelqu'un avec qui vous avez eu un contact rapproché a été testé positif à la COVID-19 (= vous devenez un contact à haut risque), vous devez vous mettre en quarantaine. Cette quarantaine dure minimum 10 jours à partir du dernier contact que vous avez eu avec la personne contaminée. Restez aussi vigilant durant les 7 jours suivants, quel que soit le résultat du test. Vous pourriez être contaminé. Restez chez vous sans recevoir de visite. Vous pouvez sortir de quarantaine lorsque le résultat de votre test au jour 7 est négatif. Des exceptions existent pour le personnel soignant et le personnel de maintien de l'ordre et de sécurité.

### Isolement

En cas de test positif à la COVID-19, vous devez vous mettre en isolement. Cet isolement dure minimum 7 jours à partir du début des symptômes. Vous ne pourrez sortir de cet isolement que lorsque cela fera 3 jours que vous n'avez plus eu de fièvre et que vos symptômes ont connu de réelles améliorations. Vous êtes considéré comme « contagieux ». Restez encore vigilant les 7 jours qui suivent.

## Respectez toujours les 6 règles d'or !



Respectez les précautions d'hygiène



Préférez les activités à l'extérieur



Pensez aux personnes vulnérables



Gardez vos distances (1,5 m)



Limitez vos contacts rapprochés



Respectez les règles concernant les rassemblements

(\*) Vous obtiendrez les informations nécessaires via le processus de suivi des contacts si vos coordonnées ont été communiquées par la personne qui a été testée positive.

.be

